

Discours du Trône

Le gouvernement entend fonder une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie et lui donner le mandat de stimuler l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelable susceptibles de remplacer le pétrole.

Mes ministres croient que les sociétés et les investisseurs canadiens s'engageraient plus à fond dans le domaine de l'énergie si on leur en donnait l'occasion. Mon gouvernement se fixe donc pour objectif précis une participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière d'ici 1990, et il posera bientôt des premiers gestes pour atteindre ce but.

III. Mise en valeur de notre potentiel économique

Les richesses naturelles du Canada nous servent d'instrument pour mettre en œuvre une politique industrielle vigoureuse. L'un des premiers objectifs de mes ministres sera d'élaborer des politiques économiques propres à créer des emplois, stimuler la croissance, améliorer l'équilibre entre les régions, et permettre aux Canadiens d'avoir la propriété et le contrôle de leur économie.

Mes ministres ont l'intention de maintenir les politiques de restriction des dépenses et d'améliorer la gestion des affaires de l'État, conformément aux suggestions du rapport Lambert et à l'action déjà entreprise par l'administration libérale précédente. Mon gouvernement réduira le déficit fédéral d'une façon progressive et ordonnée, tout en gardant en tête d'autres objectifs comme réduire le chômage et favoriser la croissance industrielle. Dans toutes ces réformes, l'amélioration de l'efficacité du gouvernement fédéral demeure un objectif aussi important que la réduction du déficit. Mes ministres croient que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé.

L'alimentation et l'agriculture joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne des années 80. Pour renforcer cette industrie, le gouvernement prévoit créer une Société canadienne d'exportation des produits agricoles qui sera chargée de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens. Un projet de loi sur l'importation des viandes sera en outre déposé pour assurer la protection des consommateurs aussi bien que des producteurs.

Le transport est un élément vital de toute stratégie industrielle. Mon gouvernement veillera à ce que le réseau de transport canadien soit capable de faire face aux défis économiques des années 80. Il considère que la production, le transport, la manutention et la commercialisation des céréales des Prairies constituent une priorité nationale. Les services de transport ferroviaire et les installations portuaires seront en conséquence améliorés. Il vous sera également demandé d'étudier de toute urgence une loi régissant le transport des produits dangereux.

Dans le domaine des pêches, la production canadienne devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Pour en faire profiter au maximum les pêcheurs et les entreprises de transformation du poisson, le gouvernement prendra d'importantes mesures pour relever la qualité du produit et en assurer une mise en marché ordonnée.

Le règlement touchant la délivrance des permis sera modifié de manière à faire profiter pleinement les pêcheurs de l'exploitation des ressources de la zone de 200 milles. Des mesures législatives seront aussi présentées pour garantir un niveau d'investissement suffisant dans le domaine des pêches en permettant le recouvrement partiel des coûts et le réinvestissement des profits accrus. Pour aider encore davantage les pêcheurs, on portera à \$150 000 le montant maximal autorisé pour un prêt individuel accordé en vertu de la loi sur les prêts destinés aux opérations de pêche.

Les ressources scientifiques et technologiques du Canada sont la clé même de notre compétitivité comme nation commerçante. Mon gouvernement encouragera un plus grand nombre de jeunes à poursuivre une carrière en recherche par le biais d'un nouveau programme d'emploi dans les domaines techniques et il incitera l'industrie à intensifier ses travaux de recherche et de développement au Canada. Il réaffirme en outre son engagement de porter les dépenses au titre de la recherche et du développement à 1,5 p. 100 du produit national brut.

Afin d'augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne à l'étranger et de créer ainsi des emplois au pays, mon gouvernement compte mettre sur pied une société nationale de commerce. Il projette aussi de rendre ses programmes d'aide plus accessibles aux petites entreprises, de simplifier les formules de demande et d'assurer une meilleure coordination de ses programmes.

Dans le but d'améliorer notre régime de négociation collective, le gouvernement créera un Bureau d'information du travail chargé de fournir sur une base impartiale les données statistiques et les renseignements nécessaires aux négociations. Afin de permettre un nouveau départ dans les relations de travail qui prévalent aux Postes, ce ministère sera transformé en société de la Couronne.

Mes ministres estiment que la population canadienne doit prendre davantage en main sa destinée économique. Tout en se conformant à nos engagements internationaux, le gouvernement fera donc vigoureusement usage de sa politique d'achat pour favoriser la création et l'expansion d'entreprises canadiennes autonomes.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger sera modifiée pour permettre de vérifier la façon dont les grandes sociétés étrangères s'acquittent de leur obligation d'apporter des avantages appréciables au Canada. Ces modifications rendront en outre obligatoire la publication des principales offres d'achat par des entreprises étrangères avant que le gouvernement ne décide si elles sont acceptables ou non. Le gouvernement prêterait son concours aux entreprises canadiennes qui veulent racheter leur actif actuellement en mains étrangères ou faire concurrence aux sociétés désireuses de devenir propriétaires ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes.

IV. Consolidation des institutions nationales

Pour raffermir la conviction des Canadiens que leurs institutions nationales sont en mesure de répondre à leurs besoins, mon gouvernement proposera un programme destiné à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

Vous serez invités à mettre sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier le système électoral, afin d'assurer à nos institutions parlementaires un maximum de représentativité et de responsabilité, et de renforcer la confiance des Canadiens dans leur système de gouvernement.

Pour satisfaire à son engagement de renouveler le fédéralisme, mon gouvernement relancera le processus de réforme constitutionnelle. Mes ministres prennent l'engagement de travailler au plein épanouissement des deux principaux groupes linguistiques du Canada et au développement des diverses cultures qu'on retrouve au pays. Mon gouvernement cherchera à inscrire dans la Constitution une déclaration des droits et libertés, y compris les droits linguistiques.

Les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, s'entendent sur la nécessité de rendre plus accessible aux Canadiens l'information qui les touche. Une mesure législative sur la liberté d'information sera déposée afin de donner un vaste accès aux documents gouvernementaux. Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.

Mon gouvernement déposera aussi un projet de loi visant à accroître le droit d'accès de l'individu à l'information que possède le gouvernement sur son compte et à mieux protéger la vie privée en restreignant davantage encore l'utilisation possible des renseignements personnels.

Conformément aux recommandations de la Commission Marin, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada sera modifiée pour régler la discipline interne et les procédures de grief, et pour permettre à une autorité extérieure d'être saisie des plaintes du public au sujet du comportement des membres de la G.R.C.

Mon gouvernement espère que ces mesures permettront dans les années à venir de tisser des liens de confiance réciproque entre le gouvernement et la population.

V. Une politique étrangère active

Mon gouvernement arrive au pouvoir à un moment où les perspectives internationales sont particulièrement sombres. Les événements survenus en Iran et en Afghanistan ont fait énormément de tort aux institutions et au droit internationaux. Ils ont aggravé l'instabilité et sapé la confiance.

En réponse à ces événements, mon gouvernement entend avoir une politique étrangère active. Le Canada tablera sur les solides liens d'amitié qu'il a noués avec nombre de pays. Notre action internationale doit comporter, en particulier, l'engagement de rendre l'OTAN plus apte à assurer la sécurité de ses membres et à faire progresser la cause de la paix, et mon gouvernement est déterminé à s'acquitter de ses obligations. Pour tenir ses engagements, il a décidé de faire l'achat d'un nouveau chasseur.

Tout en reconnaissant qu'il a le devoir d'améliorer la sécurité de l'alliance, le Canada ne peut oublier les dangers d'un holocauste nucléaire. Les tensions actuelles et la poursuite de la course aux armements ne font qu'aggraver ces dangers. Le devoir du Canada est clair. Mon gouvernement doit maintenir sa stratégie visant à étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde. Nous devons prêter et nous prêterons notre concours aux efforts internationaux en vue de négocier des ententes sur des moyens vérifiables d'assurer le contrôle des armes et le désarmement. Nous chercherons à rallier les autres membres de la communauté internationale à cette cause qui touche la survie même des humains sur cette planète. À cette fin, un poste d'ambassadeur au désarmement sera créé au sein du ministère des Affaires extérieures.

Avant de conclure, je voudrais adresser un message particulier aux députés de la Chambre des communes représentant les trois provinces les plus à l'ouest.

On a laissé entendre, au cours des dernières semaines, que ces trois provinces n'avaient pas de représentant élu à la direction du pays. Cette affirmation est fautive. Le Parlement constitue l'assemblée législative suprême du Canada, et chaque Canadien est représenté à la Chambre des communes par le député qu'il a dûment élu.